

**Discours de Monsieur Gérard COLLOMB
Sénateur-Maire de Lyon**

**A l'occasion de l'ouverture du Colloque national organisé
Par la MIVILUDES sur le thème :**

« *Vigilance et lutte contre les dérives sectaires : État des lieux en France* »

Hôtel de Ville de Lyon – Salon Justin Godart

Jeudi 26 novembre 2009

**Monsieur le Président de la Mission Interministérielle de Vigilance et de
Lutte contre les Dérives Sectaires,**

Mesdames et Messieurs les Élus,

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus à Lyon.

Notre ville est honorée d'accueillir ce colloque national organisé par la MIVILUDES. Ceci, à plusieurs titres.

D'abord, parce que nous sommes à Lyon dans une ville où l'histoire nous a appris à défendre les libertés fondamentales.

Parce que c'est une ville profondément marquée par l'humanisme. Cet humanisme, nous le concevons comme un rempart dressé face à toutes les formes de dérives sectaires ou extrémistes.

Nous sommes ici, dans le salon Justin Godart maire de Lyon à la Libération, figure éminente des Droits de l'Homme, dont le combat dans la défense des plus fragiles continue de nous inspirer.

Si j'évoque le grand humaniste qu'était Justin Godart, c'est aussi parce que sa petite-fille, Mme Danièle Poux, Présidente, dans le Gard, de l'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu Victimes de Sectes, est parmi nous. Je suis vraiment heureux de l'accueillir dans ce salon qui porte le nom de son grand-père.

La Ville de Lyon est également honorée, car s'il est un thème qui mérite de favoriser un dialogue constructif entre tous les acteurs de la société – pouvoirs publics, Élus, magistrats, associations, – c'est bien celui de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires.

Ce thème est essentiel car au fond, il interroge les valeurs de tolérance, de respect des individus, de liberté de conscience, de laïcité, qui sont les fondements de notre démocratie.

C'est pourquoi j'ai immédiatement accepté la proposition de la MIVILUDES, d'organiser ce colloque dans ces salons de l'Hôtel de Ville, ces lieux si hautement symboliques.

Je l'ai acceptée avec d'autant plus de plaisir que le Président de cette mission interministérielle chargée d'identifier les dérives sectaires, de mesurer les risques d'atteinte de l'intégrité physique ou morale sur les personnes, est quelqu'un que nous connaissons bien et que nous apprécions.

Cher Georges Fenech,

Le 28 août 2008, le Premier ministre vous confiait une mission d'évaluation des dispositifs judiciaires de lutte contre les sectes. Il vous nommait trois semaines plus tard Président de la MIVILUDES, comme successeur de Jean-Michel Roulet que je salue également.

A Lyon, cette nomination eut un écho particulier. Car nous avons encore en tête le souvenir de ces années, 1984 - 1994, où vous fûtes comme juge d'instruction, à l'origine d'un procès retentissant qui vit condamner plusieurs dirigeants de la scientologie.

Hier, comme magistrat, aujourd'hui, comme Président de la MIVILUDES, vous êtes donc de ceux dont l'engagement est toujours pionnier dans l'appréhension, dans la vigilance, dans la lutte contre ce phénomène des dérives sectaires.

Il a fallu pourtant attendre de longues années avant que les gouvernements ne s'engagent dans cette voie aux côtés des associations de défense des victimes dont nous connaissons la valeur de l'engagement.

Je voudrais saluer mon ami le député Alain Vivien qui, en 1983, remettait un rapport au Premier ministre sur les sectes qui fit date, pointant en particulier une dizaine de groupes dont la surface idéologique et financière était susceptible de constituer une menace.

En 1996, le gouvernement d'Alain Juppé créait un Observatoire Interministériel sur les Sectes, devenu Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes, le 7 octobre 1998, sous le gouvernement de Lionel Jospin, puis MIVILUDES, le 28 novembre 2002, sur décret présidentiel. Cela signifie qu'à partir de 1983, les gouvernements successifs ont bien vu qu'il s'agissait d'un enjeu fondamental pour l'équilibre de nos sociétés, pour le respect de la personne humaine.

Dans son rapport annuel remis au Premier ministre le 19 mai dernier, la MIVILUDES a notamment tiré la sonnette d'alarme sur l'intrusion de sérieuses dérives dans les milieux de la santé, de la formation professionnelle, de l'éducation des enfants.

Cette situation démontre les changements de ces dernières décennies où l'on pensait ces pratiques essentiellement centrées sur les thèmes spirituels, philosophiques ou religieux.

On voit aujourd'hui que ces dérives s'étendent à l'ensemble des domaines de la vie des individus, en particulier, dans ceux où ils peuvent être les plus fragiles, au niveau de l'enfance ou de l'adolescence.

Cela implique qu'au-delà des mouvements historiquement identifiés, qui doivent demeurer un motif de vigilance des pouvoirs publics, il convient désormais de considérer plusieurs centaines d'organismes, de toutes tailles, de toutes formes juridiques, intervenant dans ces domaines de la santé, de la prise en charge des enfants et des personnes âgées, mais aussi des adultes dans le cadre de la formation professionnelle et plus généralement dans celui de la gestion des ressources humaines.

Monsieur le Président,

Auteur de ce rapport, vous avez mené une campagne de sensibilisation très efficace auprès du grand public, et ainsi démontré l'importance des travaux de la MIVILUDES pour dénoncer des pratiques en forte croissance qui se nourrissent du mal-être ou de la fragilité de nos concitoyens.

Par son rôle d'observation et d'analyse du phénomène sectaire, la MIVILUDES est reconnue en France et à l'étranger. Il n'est pas rare que des pays fassent appel à ses connaissances sur des organisations dont les actes portent atteinte aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales.

Par son action de coordination, la MIVILUDES est l'organe indispensable des pouvoirs publics dans leurs missions de prévention et de répression.

Par son rôle d'information, elle est une voie incontournable auprès du public, à la fois pour mieux connaître les dangers liés aux dérives sectaires et pour mieux aider les victimes de telles pratiques.

En tant qu'élus locaux, attentifs aux problèmes du quotidien, nous avons pleinement conscience des conséquences que peuvent générer sur le terrain ces dérives sectaires.

J'ai également pleinement conscience que seules, nos collectivités territoriales ne disposent pas des moyens suffisants pour pouvoir lutter efficacement contre toutes les dérives sectaires.

C'est pourquoi la MIVILUDES est de plus en plus sollicitée par nos collectivités qui ont besoin à la fois de formations et d'informations sur ce thème ô combien sensible.

En éditant l'année dernière un guide à l'adresse des « Collectivités territoriales face aux Dérives sectaires », la MIVILUDES a fourni un outil précieux pour tous ceux – Élus, mais également agents territoriaux – qui sont confrontés à ces problèmes au quotidien.

Avec la MIVILUDES nous souhaitons donc développer un partenariat de plus en plus étroit et c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui extrêmement heureux de vous accueillir à l'Hôtel de Ville.

Nous serons bien évidemment attentifs aux conclusions de votre colloque que je vous souhaite riche d'échanges et de débats.

Je vous remercie.